

Letter of Agreement

IVAO – Division France



Indicatif : **LOA-FR-LFBB-LFFF**

Date : **22 Avril 2021**

Version : **v4**

Validité : **permanente**

Rédacteurs : FR-AOC, FR-AOAC, LFBB-CH, LFBB-ACH,
LFFF-CH, LFFF-ACH

Contact : fr-atcops@ivao.aero

Objet : LOA entre la FIR de Bordeaux (LFBB) et la FIR de Paris (LFFF)

1. Préambule

Cette lettre d'agrément (LOA, *Letter of Agreement*) a pour but de définir les positions de contrôle et les procédures de coordination à appliquer entre la **FIR de Bordeaux** et la **FIR de Paris** dans le cadre des ATS (*Air Traffic Services*) fournis aux trafics opérant en règle de vol IFR ou VFR.

Le contenu a été approuvé par les Chefs de FIR concernés, le Département Training et le FR-HQ et s'impose à tous les membres de la Division France et à tout membre d'une division étrangère disposant d'un GCA en France.

2. Procédures générales

Le trafic en séquence doit être transféré avec une **séparation minimale de 10 NM**. Cette séparation doit être **constante** (trafics restreints à la même vitesse) ou **croissante** (trafic précédent avec vitesse supérieur au suivant). La coordination des clairances de vitesse doit s'effectuer par la **mise à jour des étiquettes** et ne nécessite ni l'approbation, ni l'accusé de réception du contrôleur qui reçoit le transfert.

Le **transfert** en montée/descente doit être **effectué au plus tôt** et, dans la mesure du possible, **3000 ft maximum avant que le niveau de vol autorisé ne soit atteint**.

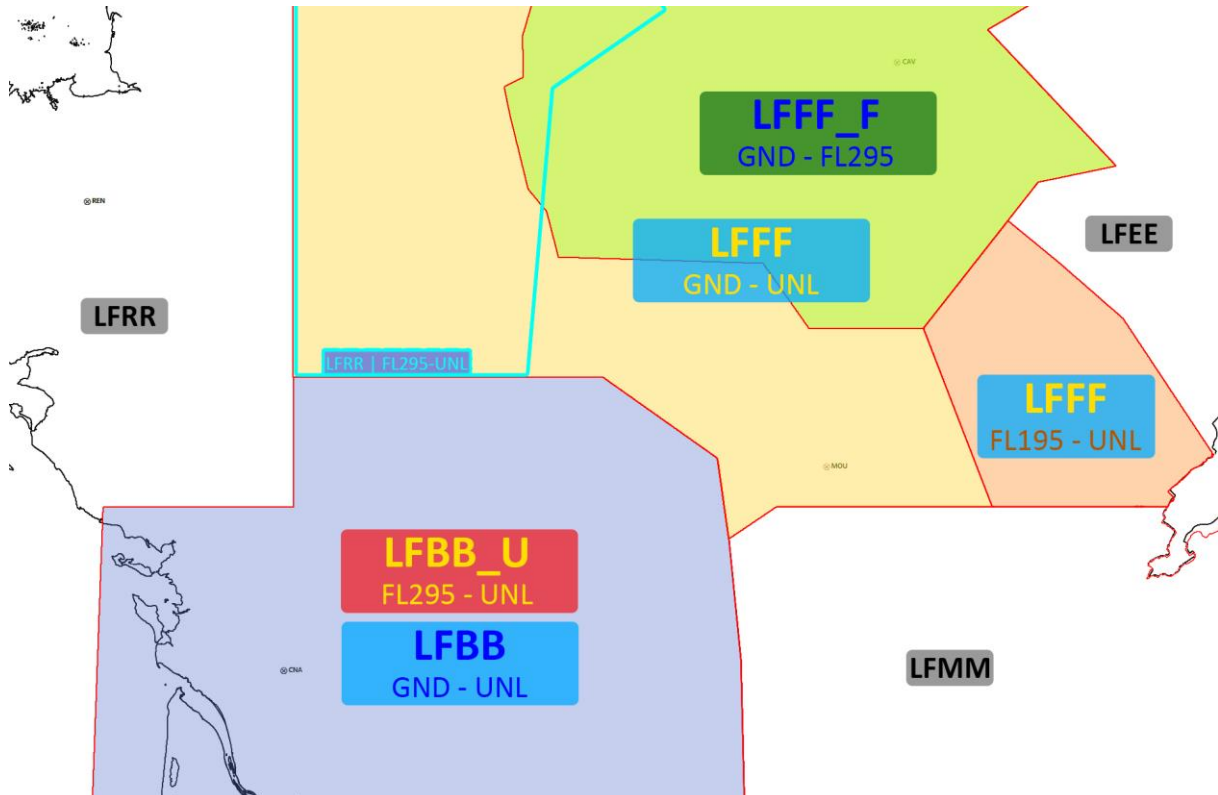
Lorsque le **trafic est transféré**, il doit être **séparé et libre de tout conflit**. En l'absence de clairance modifiant la route, l'altitude ou la vitesse des trafics, **l'ATC transférant reste responsable de la séparation** entre ces trafics.

3. Les positions de contrôle

L'unité ATC en charge des espaces FIR et UIR gérés par l'ACC de Bordeaux est **Bordeaux Control** et comporte un seul secteur primaire (LFBB_CTRL). Ce secteur peut être dégroupé en deux sous-secteurs (LFBB_CTRL et LFBB_U_CTRL). Les limites latérales et verticales de l'espace sous la responsabilité de la position CTRL sont indiquées dans la figure et le tableau ci-dessous.

L'unité ATC en charge des espaces FIR et UIR gérés par l'ACC de Paris est **Paris Control** et comporte deux secteurs primaires (LFFF_CTRL et LFFF_F_CTRL). Les limites latérales et verticales de l'espace sous la responsabilité de la position CTRL sont indiquées dans la figure et le tableau ci-dessous.

Il est à noter qu'il existe une délégation d'espace entre la FIR de Paris et la FIR de Brest, correspondant à la zone entourée en bleu cyan dans la figure ci-dessous et définie dans la LoA entre les deux FIR. En particulier, lorsque Paris Control et Brest Control sont actifs, cette portion d'espace est dévolue à Brest Control du FL295 à UNL. Cette délégation est également appliquée, avec les mêmes limites verticales, lorsque Brest Control est actif et Paris Control ne l'est pas. Lorsque Brest Control est fermé, cet espace n'est plus dévolue et est contrôlé par Paris Control entre la SFC et UNL.



Les fréquences associées aux positions CTR concernées par la présente LOA sont indiquées ci-dessous.

Position ATC	Indicatif	Fréquence	Commentaires
Secteur Primaire			
Bordeaux Control	LFBB_CTR	125.105	SFC-UNL
Secteur Secondaire			
Bordeaux Control (Upper)	LFBB_U_CTR	127.675	FL295-UNL
Secteurs Primaires			
Paris Control	LFFF_CTR	128.100	SFC-UNL LFRR ouvert : W (SFC-FL295)
Paris Control (CCT)	LFFF_F_CTR	135.405	SFC-FL295

4. Les procédures de coordination

Les procédures de coordination entre les positions ATC de la FIR de Bordeaux et celles de la FIR de Paris sont définies comme suit. Elles constituent un cadre général qui n'épuise ni ne remplace pas la coordination entre ATC. Toute procédure de coordination ne figurant pas dans cette LOA est à établir au cas par cas.

4.1 La coordination en route

Les procédures de coordination en route entre l'ACC de Bordeaux et l'ACC de Paris sont définies comme suit.

Route	Point de transfert	DCT limite	Restrictions
LFBB_CTR → LFFF_CTR			
A34	Frontière FIR	AMB	-
B19		MOU	
G21		LUTIL	
J55		AMB	
R10		MOU	
UM129		DEVRO	
UN858		AMB	
UT158		KEPER	
UT182			
LFFF_CTR → LFBB_CTR			
A34	Frontière FIR	OLINO	-
B19		POI	
G21		RISUN	
G54		CTX	
J55		POI	
R10		OLINO	
UL167	Frontière FIR	ARTAX	-
UN858		BOKNO	
UN857		ARTAX	
UN859		BALAN	
UN860		ETAMO	

4.2 La coordination des départs et arrivées

Les procédures de coordination pour la gestion des départs et arrivées sont définies comme suit :

Paris vers Bordeaux

SIV	STAR	Procédures de coordination	Remarques
Arrivées (LFFF → LFBB)			
LFBI	OMARI GINON OLINO	LFFF_CTR → LFBI_APP autorisé FL150	Transfert anticipé pour permettre la descente
LFIX	VEROS OLINO	LFFF_CTR → LFBI_APP autorisé FL150	

Bordeaux vers Paris

SIV	STAR	Procédures de coordination	Remarques
Arrivées (LFBB → LFFF)			
LFPB	KOVAK KEPER	Autorisé DCT KOVAK ou KEPER (FL240 sur KEPER) Informez le pilote de la STAR 9E (face est) ou 9W (face ouest)	Gérer la descente de manière à éviter un transfert intermédiaire à Brest Control
LFPG	KOVAK KEPER	Autorisé DCT KOVAK ou KEPER Informez le pilote de la STAR 9E (face à l'est) ou 9W (face ouest)	
LFPO	AMB NIMER	Autorisé DCT AMB (FL260) ou NIMER Informez le pilote de la STAR 9E (face à l'est) ou 9W (face ouest)	
LFOB LFPT	PEXIR	BOKNO FL280 max	
LFOT	-	LFBB_CTR → LFOT_APP (DCT TUR FL120)	-